



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Loto

Question écrite n° 29588

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les consequences de la suppression eventuelle d'un certain nombre de valideuses loto dans des points de vente situes en zone rurale. En effet, a l'heure ou toutes les forces vives du pays cherchent a maintenir et a renforcer la vie et l'animation des villages, l'arret d'une activite de valideur du loto peut remettre en cause, de facon dramatique parfois, l'exploitation preciaire du seul commerce ambulant. Par consequent, il lui demande de ne pas mettre en oeuvre cette mesure, afin de ne pas precipiter la fin du commerce en milieu rural et souhaite connaitre son sentiment sur ce probleme.

Texte de la réponse

Reponse. - Le reseau des detaillants de la societe France-Loto comprend 13 340 points equipes de valideuses permettant d'enregistrer les enjeux du Loto, ce qui represente un reseau de points de vente extremement dense sur l'ensemble du territoire national. Sur ce total, 2 000 points de vente connaissent une exploitation deficitaire, les enjeux hebdomadaires etant inferieurs au seuil de 10 000 francs. Il convient en effet de preciser que l'equipement des points de vente en valideuses ainsi que les transmissions des donnees relatives aux enjeux sont a la charge de France-Loto. Sur ces 2 000 points de vente deficitaires, seulement 15 p 100 d'entre eux ont fait l'objet d'une decision de fermeture. Il s'agit de ceux qui realisent un montant d'enjeux inferieur a 6 000 francs, largement en deca du seuil de rentabilite. Pour les autres, France-Loto a invite les detaillants a examiner les moyens d'augmenter les enjeux. Le reseau n'a donc ete modifie que de facon marginale, pour des raisons d'amelioration de la gestion qui sont de la responsabilite de l'entreprise. Le critere retenu par cette derniere est celui du chiffre d'affaires, et non pas celui de la localisation geographique. Les suppressions de valideuses ne concernent donc pas seulement les zones rurales, mais egalement les zones urbaines. La perte de recettes pour les detaillants reste marginale : on ne peut pas soutenir que cette perte fasse peser une menace grave sur l'avenir du commerce de detail en France, d'autant que chaque valideuse retiree est destinee a etre installee dans un nouveau point de vente, la ou le montant des enjeux devrait etre plus eleve. Toutefois, il sera demande a France-Loto d'examiner tous les cas dignes d'un reel interet, notamment dans les zones rurales tres depeuplees, afin que des derogations puissent etre accordees lorsque la mesure prise par la societe aboutit a des consequences manifestement disproportionnees pour les usagers.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29588

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 1990, page 2590